



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2016

### PROJET DE DIRECTIVE EUROPEENNE REVISEE RELATIVE A LA PROMOTION ET L'UTILISATION DE SOURCES RENOUVELABLES : PREMIERE REACTION DU SYNDICAT DES ENERGIES RENOUVELABLES

**Le « Winter Package », composé d'un ensemble de projets de directives et de règlements relatifs à l'énergie, a été présenté hier par la Commission Européenne. Cet ensemble de textes inclut un projet de révision de la directive dédiée aux énergies renouvelables, qui marque le pas en termes d'ambition par rapport aux directives précédentes. Les professionnels français du secteur rappellent que le volontarisme européen est indispensable au respect des objectifs de l'Europe, un an après le succès de la COP 21 à Paris.**

Ce projet de directive, qui révisé la directive ENR de 2009, sera transmis prochainement au Parlement européen et au Conseil européen qui auront l'opportunité de faire évoluer ces textes. En première analyse, les acteurs du secteur des énergies renouvelables en France soulignent plusieurs points du texte.

#### **1. Le projet de directive constitue une base de discussion très intéressante**

En effet, le projet de directive présenté aujourd'hui comporte des dispositions très positives parmi lesquelles on notera en particulier :

- Une ambition forte affichée pour le déploiement des renouvelables dans la chaleur et le froid (avec le rythme de croissance de 1 % supplémentaire par an dans la consommation finale de chaleur et de froid)
- Un soutien affirmé au développement de l'autoconsommation et un statut protégé pour l'auto-consommateur ;
- Des dispositions en matière de simplification des cadres réglementaires très favorables aux filières ENR et qui contribueront à la baisse des coûts de ces technologies (guichet unique, simple notification pour les petits projets et le repowering, ...)
- La mise en place obligatoire de réglementations fixant un montant minimum d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie dans les bâtiments neufs et existants

#### **2. Pour demeurer acteur de premier plan de la transition énergétique mondiale, l'Europe devra être plus ambitieuse**

Il faut rappeler que l'objectif de 27 % d'énergies renouvelables à l'échelle de l'Union est décevant à bien des égards :

- En premier lieu parce qu'avec une légitime réduction programmée de la consommation sur la même période, le passage de 20 à 27% de 2020 à 2030 ne se traduira pas par une croissance satisfaisante pour les acteurs du secteur (en valeur absolue, cet objectif

correspond à une faible augmentation, voire à une relative stabilité de la production d'énergie renouvelable).

- En second lieu, « l'effort » affiché sur la période 2020-2030 est inférieur à l'intensité de développement des renouvelables entre 2011 et 2020, alors même que la baisse des coûts de production réunit les conditions d'un déploiement plus ambitieux.
- Enfin, cet objectif n'est contraignant qu'à l'échelle de l'Union alors que l'objectif 2020 l'était pour chaque Etat membre. Une gouvernance précise est à définir pour s'assurer de l'effectivité de l'atteinte de l'objectif européen.

A ce stade, l'Europe ne se donne pas à ce stade une ambition à la hauteur des enjeux climatiques alors que le développement des énergies renouvelables est un facteur majeur de décarbonation de l'économie et que la commission affiche sa volonté d'être « *leader mondial des énergies renouvelables* ».

### **3. Plusieurs autres dispositions envisagées constituent des risques pour la poursuite du développement des énergies renouvelables en Europe**

Premier point décevant, l'article 4, qui encadre les mécanismes de soutien, reste très général et n'écarte pas formellement le concept d'appels d'offres à neutralité technologique.

En effet, en renvoyant aux lignes directrices qui encadrent les aides d'Etat à l'énergie et l'environnement, le projet de révision de la directive énergies renouvelables manque l'occasion de donner un signal puissant de visibilité, en écartant le concept de neutralité technologique, par nature antinomique avec la nécessaire visibilité attendue par les différentes technologies renouvelables. Le SER demande donc le maintien d'appels d'offres pluriannuels spécifiques par technologie, conformes aux critères de transparence et de compétitivité souhaitée par la Commission et cohérents avec les objectifs de décarbonation des mix électriques des pays européens.

En second lieu, le traitement dans ce projet de texte des biocarburants de première génération est inacceptable. Le SER s'oppose fermement à la décroissance programmée de leur incorporation dans les carburants fossiles, mettant à mal des sites industriels et plusieurs dizaines de milliers d'emplois en France.

Enfin, la disparition de la priorité d'injection pour l'électricité renouvelable laisse à croire que le délestage de la production renouvelable sera facilité en cas de congestion sur le réseau. Cette disposition devra s'accompagner de mesures compensatoires indispensables pour rémunérer ce service rendu au système électrique.

Jean-Louis BAL, Président du SER, déclare : « *ce premier projet de directive pour les énergies renouvelables constitue une base de discussion intéressante, même si les professionnels du secteur regrettent un certain manque d'ambition. Nous rappelons qu'en Europe, l'atteinte des objectifs renouvelables passe par la capacité de chaque Etat membre à donner de la visibilité, sans jamais recourir à des mesures rétroactives, sur plusieurs années aux différentes filières ENR et à lancer des appels d'offres compétitifs spécifiques pour chaque technologie afin de permettre la poursuite du développement des filières industrielles et des emplois en Europe. Les acteurs, réunis au sein du SER, manifestent également leur très grande inquiétude face à la disparition programmée des biocarburants de première génération dans ce projet de texte.*

*Le SER sera donc mobilisé pendant les mois qui viennent pour contribuer au débat autour de ce projet de directive et le faire évoluer dans un sens favorable au développement des énergies renouvelables en Europe ».*

**Pour dresser un bilan plus complet de ces textes et de ses conséquences pour les filières des énergies renouvelables, le SER vous convie le lundi 12 décembre à 9h00 à une conférence de presse au Millenium Hôtel Paris Opéra, 12 Boulevard Haussmann - 75009 Paris**

Pour vous inscrire, merci de compléter le bulletin d'inscription ci-dessous et de le retourner à [francoise.jouet@enr.fr](mailto:francoise.jouet@enr.fr) :

Madame, Monsieur.....

Support.....

Carte de presse.....

**Contact presse :** Françoise JOUET, ([francoise.jouet@enr.fr](mailto:francoise.jouet@enr.fr))

01 48 78 05 60 / 06 45 33 57 47

**Pour suivre le SER sur twitter :** @ser\_enr

***Le Syndicat des énergies renouvelables** regroupe 360 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 75 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse (**FBE**), bois, biocarburants, biogaz, éolien, énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (**SOLER**), solaire thermique et thermodynamique.*